



D 2 - [REDACTED] - Boulevard Edmond Roussin - FOUGERES (35)



Figure s: Instalatsns potenelement poluanlss -RorOronco: identifiées à rissue de la visite de site Source:

53922305
IGN

Échelle: : Voir figure



3 MISSION A110: ETUDE HISTORIQUE, DOCUMENTAIRE ET MÉMORIELLE

La collecte et l'examen de documents d'archives réalisés au sein du présent paragraphe permettent de retracer les grandes lignes de l'évolution historique du site d'étude.

L'étude historique porte sur la zone d'étude dans ses limites actuelles et concerne la période allant du début des activités connues exercées à nos jours. L'objectif est de déterminer la nature et la localisation des sources de pollutions (connues ou potentielles) des sols.

Les services suivants ont été consultés : DREAL, Préfecture et Archives départementale. Aucune information tangible n'a été identifiée au cours de ces démarches. Les courriers d'échanges avec la Préfecture et la DREAL sont donnés en Annexe 5.

3.1. DONNEES HISTORIQUES GENERALES

D'après les informations consultées sur divers sites internet, la construction de l'usine [REDACTED] date des années 1935.

3.2. ETUDES ANTÉRIEURES DANS LE DOMAINE DES SSP

Aucune étude antérieure n'a été portée à notre connaissance.

3.3. RECENSEMENT NATIONAL DU SITE D'ÉTUDE (BASIAS, BASOL ET SIS)

3.3.1. RECENSEMENT DU SITE DANS BASIAS

Le site n'est pas recensé dans la base de données BASIAS des anciens sites industriels et d'activités de services, en activité ou non, pouvant avoir occasionné une pollution des sols.

3.3.2. RECENSEMENT DU SITE DANS BASOL

Le site à l'étude n'est pas recensé dans la base de données BASOL des sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif; cette base est gérée par le Ministère chargé de l'Environnement.

3.3.3. RECENSEMENT DU SITE DANS LES SIS

Le site ne fait pas l'objet d'un SIS (Secteurs d'information sur les Sols). Les SIS sont élaborés par l'Etat au titre de l'article L.125-6 du code de l'environnement. Ils comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols



justifié, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

3.4 ETUDE DES DOCUMENTS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

La consultation en ligne des archives départementales a permis de mettre en évidence la présence d'un dossier concernant le site. Celui-ci a été consulté le 08 février 2023 mais aucun document pertinent n'a été identifié (dépt de permis de construire pour le bâtiment préfabriqué, présence uniquement d'un plan de situation du site).

3.5 ETUDE D'ORTHOPHOTOGRAPHIES ANCIENNES

L'étude des photographies aériennes est résumée dans le tableau suivant :

ANNEE / PERIODE	COMMENTAIRES
1933	Présence du bâtiment 2.
1948	Construction des bâtiments 1 et 4.
1955	Construction des bâtiments 5,6 et 8.
1969	Extension du bâtiment 1. Construction du bâtiment 7.
1978-1985 - 2001 -2010	Absence de changement notable.

Tableau 4 : Etude des photographies aériennes.

Les photographies historiques sont données en Annexe 6.

3.6 INCIDENTS ET ACCIDENTS REPERTORIES SUR LE SITE D'ETUDE

Le site d'étude a été en partie ravagé par un incendie en septembre 2021, (bâtiment 2 principalement).

3.7 RESUME DE L'ETUDE HISTORIQUE

Les informations obtenues au cours de cette étude ont permis d'établir la chronologie présentée dans le tableau en page suivante.



ANNEE	PHASES D'OCCUPATION ET ACTIVITES	SOURCE D'INFORMATION DU DOSSIER
Avant 1930	Probable présence de champs	-
1933	• Présence de champs à l'exception du bâtiment au sud-ouest du site (ancien bâtiment administratif - bâtiment 2)	IGN (Photographie historique)
1935	Construction de l'usine ██████████	Sources internet diverses
1948	• Présence du bâtiment principal (atelier - bâtiments 1 et 4)	IGN (Photographie historique)
1955	• Construction des premiers hangars de stockage (bâtiments 5, 6 et 8)	IGN (Photographie historique)
1000 009	• Extension du bâtiment principal (bâtiment 1) • Construction du hangar de stockage Nord (bâtiment 7)	IGN (Photographie historique)
1978	• Extension du premier hangar au Sud (bâtiment 6)	Information Client
1978-2010	• Pas de changement notable	IGN (Photographie historique)
2009	• Arrt de la production sur le site	Sources internet diverses
2020	• Liquidation judiciaire de l'entreprise	Sources internet diverses
Septembre	• Incendie du bâtiment administratif (bâtiment 2)	Sources internet diverses

Tableau 5 - Synthèse de l'évolution historique du site

3.8 SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION SUITE A L'ETUDE HISTORIQUE

Aucune source potentielle de pollution complémentaire n'a été identifiée suite à l'étude historique.



4 MISSION A120 : ÉTUDE DE LA VULNÉRABILITÉ DES MILIEUX

4.1 CONTEXTE GÉOLOGIQUE

D'après la carte géologique de Fougères, le site repose sur la formation des « roches plutoniques » :
 thermoréformisme (Briovérien métamorphisé au contact des granitoïdes cadomiens) : Auréole de schistes
 tachetés à biotite verte, cordiérite ou andalousite (niveaux alumineux seulement affectés), noté by.

Un forage (BSS000VUAY), réalisé à environ 700 m au nord-est, donne le log géologique suivant (validé par le BRGM) :

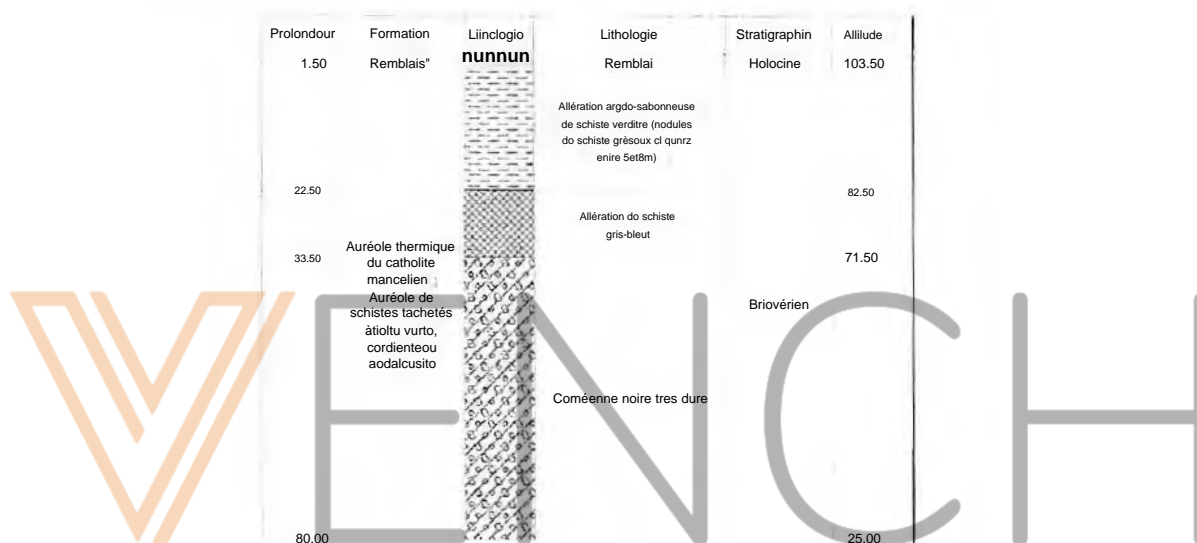


Figure 6 : Log géologique BSS000VUAY (source : BSS / BRGM).

La coupe lithologique attendue au droit du site est donc composée potentiellement d'allération du schiste.

La carte géologique est donnée en Annexe 7.

4.2 CONTEXTE HYDROGÉOLOGIQUE

D'après les informations obtenues auprès de la Banque de données du Sous-Sol (BSS) du BRGM, seule une nappe profonde, présente dans le socle rocheux est présente au droit du site. Son sens d'écoulement et sa profondeur ne sont pas connus.

Cependant, lors de la visite de site, un piézomètre a été identifié sur le site. Le niveau d'eau observé dans l'ouvrage est d'environ 3 mètres sous le niveau du sol. Aucune information sur cette nappe n'a pu être recueillie mais il s'agit probablement d'une nappe superficielle drainée par les cours d'eau alentours.

4.2.1 USAGES DES EAUX SOUTERRAINES

La Banque de données du Sous-Sol (BSS) fait état de 11 ouvrages dans un rayon de 1 km autour de la zone d'étude.

Un captage à usage individuel est recensé dans un rayon de 1 kilomètre.

Le tableau ci-après donne les principales caractéristiques des ouvrages. La profondeur des ouvrages est comprise entre 10 et 127 mètres.

D'après le site de "ARS, le terrain objet de l'étude n'est pas inclus dans un périmètre de protection de captage AEP.

La cartographie et les caractéristiques des ouvrages sont données en Annexe 8.

Nota : Ce recensement ne peut pas prétendre à l'exhaustivité notamment pour les forages ou puits privés.

4.2.2 SYNTHÈSE DE LA VULNÉRABILITÉ ET SENSIBILITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

La vulnérabilité de la nappe profonde est considérée comme faible du fait de sa profondeur. Cependant, celle-ci est considérée comme sensible du fait de la présence de captages à usages sensibles dans un rayon de 1 kilomètre autour du site et en l'absence d'information sur son sens d'écoulement.

Concernant la potentielle nappe de surface, la vulnérabilité est considérée comme forte mais la sensibilité demeure faible en raison de l'absence d'usage recensé.

4.3 CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

4.3.1 RECENSEMENT DES EAUX SUPERFICIELLES

Le réseau hydrographique local est marqué par la présence de trois cours d'eau dans un rayon de 1 kilomètre autour du site d'étude :

- Le ruisseau de Groslay localisé à 950 mètres à l'est du site ;
- = La rivière Le Nançon localisée à 750 mètres à l'ouest du site ;
- Le fleuve Le Couesnon localisé à 650 mètres au sud du site.

Aucun captage d'alimentation en eau potable n'est recensé sur ces cours d'eau.

La cartographie des cours d'eau aux alentours du site est donnée en Annexe 9.



4.3.2 VULNERABILITÉ ET SENSIBILITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES

La vulnérabilité des eaux superficielles est considérée comme faible du fait de la distance par rapport au site. Quant à leur sensibilité, elle est considérée comme importante au vu des usages sensibles recensés (halieutique, récréatif).

4.4 SAGE ET SDAGE

La mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) prévoit, pour chaque district hydrographique, la réalisation d'un plan de gestion qui précise les objectifs environnementaux visés pour l'ensemble des masses d'eaux (cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines) et les conditions de leur atteinte.

L'article L.212-1 du code de l'environnement indique que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) « fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des objectifs de qualité et de quantité des eaux ».

Le SDAGE s'appuie pour ce faire sur la réglementation, existante, dont il reprend toutes les exigences notamment en matière d'objectifs, mais peut, lorsque cela s'avère nécessaire pour atteindre le bon état des eaux, définir des objectifs plus stricts de réduction ou d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects des substances prioritaires et des substances dangereuses, que ceux définis, au plan national, par les arrêtés du ministre chargé de l'environnement.

Il doit également identifier les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux qui jouent le rôle de réservoir biologique (art. L. 214-17 du code de l'environnement) nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant. Le SDAGE fixe également des objectifs de réduction des concentrations de certaines substances dans les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Le SDAGE détermine des unités hydrographiques : les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), au niveau desquels les directives du SDAGE seront mises en application et adaptées concrètement à chaque type de bassin versant.

La commune de Fougères appartient au SDAGE du bassin Loire Bretagne et au SAGE de Couesnon.

4.5 RISQUES NATURELS

Le tableau ci-dessous recense les différents risques naturels et technologiques concernant la zone d'étude :

RISQUE	COMMENTAIRES
Risque d'inondation	Non concerné
Risque de retrait gonflement des NA cncamnl argiles	

RISQUE	COMMENTAIRES
Risque sismique	Zone de sismicité faible
PPRt (Plan de Prévention des Risques technologiques)	Sans objet
PPRn (Plan de Prévention des Risques naturels)	Sans objet

Tableau 6 : Résumé des risques naturels et technologiques.

4.6 RÉFÉRENCIEMENT DES SITES INDUSTRIELS ET/OU SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS

Les bases de données suivantes ont été consultées afin d'identifier dans le secteur d'étude :

- = Les sites industriels existants ou ayant existés : BASIAS ;
- Ceux pouvant présenter une éventuelle pollution des sols ou des eaux souterraines en relation avec leurs activités : BASOL ;
- Les sites industriels ayant connus un accident technologique : BARPI ;
- Les sites industriels pouvant émettre des émissions polluantes : IREP.

Le tableau ci-après référence de manière synthétique les données recueillies :

BASES DE DONNÉES	DONNÉES RECUEILLIES
BASIAS	22 sites BASIAS sont recensés dans un rayon de 500 m autour de la zone d'étude. Aucun ne concerne la zone d'étude. Ceux-ci ne sont pas susceptibles d'avoir eu un impact sur le site.
BASOL/SIS	Un site BASOL est recensé dans un rayon de 1 km. Celui-ci ne concerne pas la zone d'étude. Il n'est pas susceptible d'avoir eu un impact sur le site. La zone d'étude n'est pas recensée dans la base de données SIS. Cependant, deux SIS sont recensés dans un rayon de 1 km autour du site. Ceux-ci ne sont pas susceptibles d'avoir eu un impact sur le site.
BARPI	19 incidents répertoriés sur la commune mais aucun ne concerne le site.
ICPE (sites à autorisation ou enregistrement)	Aucun site soumis à autorisation ou enregistrement au titre de la législation sur les ICPE n'est recensé dans un rayon de 300 m autour de la zone d'étude.

Tableau 7 : Recensement des sites industriels et/ou potentiellement pollués à proximité du site d'étude

La cartographie des sites BASIAS, BASOL et SIS est donnée en Annexe 10.



4.7 CLIMATOLOGIE

Les données météorologiques représentatives du site sont issues de la station Météo de Fougères (35).

D'après les données climatiques de la station de Louvigne-du-Desert entre 1991 et 2020, Fougères a connu une pluviométrie moyenne de 941.3 mm et des températures moyennes de 11,1°C.

Les vents dominants sont en moyenne originaires du Sud-Ouest (données météoblue).



Figure 7 : Rose des vents (météoblue)

4.8 ESPACES RÉGLEMENTAIRES PROTÉGÉS

Aucun zonage réglementaire protégé n'est référencé dans un rayon de 1 kilomètre autour du site d'étude.

5 SCHEMA CONCEPTUEL INITIAL

Cette étape de l'étude a pour objectif de caractériser la vulnérabilité du terrain à l'étude dans son usage et sa configuration actuelle dans le but d'estimer les risques potentiels d'atteinte de l'homme (santé humaine) liés à la présence de sources potentielles de pollution en sous-sol.

5.1 SCÉNARIO D'EXPOSITION

Le schéma conceptuel est établi sur la base de l'usage actuel sans modification du bâti, à savoir : usage non sensible de type industriel.

5.2 CIBLES / ENJEUX À PROTÉGER

La cible susceptible d'être exposée aux souillures présentes en sous-sol selon des degrés différents demeure le personnel susceptible d'intervenir sur le site.

Les cibles secondaires susceptibles de constituer une voie potentielle de transfert des souillures présentes au droit du terrain sont potentiellement les suivantes :

- Les eaux souterraines vulnérables donc prises en compte.
- Les eaux superficielles faiblement vulnérables donc non prises en compte.

5.3 SOURCES AVEREES ET POTENTIELLES DE POLLUTION

Les sources potentielles de pollution répertoriées sur site sont liées aux anciennes activités exercées sur site.



Installations potentiellement polluantes	Profondeur de la base de l'installation	Polluants potentiels associés (= traceurs)
Dans le bâtiment principal de production noté 1		
Le poste transformateur fixe de 250 kVA	En surface	Hydrocarbures totaux (HCT), Polychlorobiphényles (PCB)
L'ancien local transformateur	En surface	Hydrocarbures totaux (HCT), Polychlorobiphényles (PCB)
Condensateurs	En surface	Hydrocarbures totaux (HCT), Polychlorobiphényles (PCB)
Les deux cuves aériennes de FOD. vraisemblablement vides	En surface	Hydrocarbures totaux (HCT), Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
Le poste de dépotage des cuves aériennes de FOD	En surface	Hydrocarbures totaux (HCT), Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
Au sous-sol du bâtiment noté 4		
La cuve aérienne d'huile, sans information complémentaire	En surface	Hydrocarbures totaux (HCT), Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), métaux lourds
A proximité du bâtiment administratif noté 2		
La cuve enterrée de FOD, sans information complémentaire	En profondeur	Hydrocarbures totaux (HCT), Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
A proximité du hangar de stockage noté 6		
La cuve enterrée de FOD, sans information complémentaire	En profondeur	Hydrocarbures totaux (HCT), Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
Ancienne chaufferie notée 8		
Ancienne chaufferie, suspicion de la présence d'une ancienne cuve (manomètre au mur)	En profondeur	Hydrocarbures totaux (HCT), Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

Tableau 8 : Sources potentielles de pollution

5.4 VOIES DE TRANSFERTS RETENUES

Les voies de transfert des polluants potentiellement présents au droit des zones sensibles sont liées à la nature de l'environnement, des polluants potentiels et à la configuration du site.

Les voies de transfert retenues sont les suivantes :

- Le transfert de polluants vers les sols sous-jacents par gravité ou entrainement ;
- Le dégazage de composés volatils potentiellement présents dans les sols vers l'air ambiant.

5.5 VOIES POTENTIELLES D'EXPOSITION

Une voie d'exposition est un mécanisme par lequel une substance pénètre dans l'organisme. On en distingue trois types différenciables en fonction des milieux d'exposition et des scénarii identifiés :



- inhalation d'une substance sous forme gazeuse ou adsorbé sur des poussières, ou de vapeur d'eau contaminée ;
- ingestion directe de sol, d'aliments (végétaux cultivés sur le site, animaux élevés sur le site), d'eau contaminée ;
- absorption cutanée par contact avec un sol, des poussières et/ou de l'eau (bain, douche, activités nautiques, etc.) contaminés.

Le détail des voies d'exposition, leur état dans le schéma conceptuel initial à ce stade de l'étude et les justifications sont données dans le tableau ci-après.

Le schéma conceptuel présenté en page suivante assemble l'ensemble des informations recueillies dans les chapitres précédents et identifie les cas possibles d'exposition directe ou indirecte aux polluants.

5.6 SYNTHÈSE DES VOIES DE TRANSFERT ET NATURE DES EXPOSITIONS

Voies d'exposition potentielles	Sélection pour l'évaluation	Justification
Ingestion directe de sol et/ou de poussières	Non	
Absorption cutanée de sols et/ou de poussières	Non	Sols recouverts au droit de l'ensemble des installations à risque
Inhalation de polluants adsorbés sur les poussières de sol	Non	
Inhalation de polluants sous forme gazeuse	OUI	Certains polluants potentiels présentent des propriétés volatiles
Absorption cutanée de polluants sous forme gazeuse	OUI	
Ingestion d'eau contaminée des eaux souterraines	Non	Pas d'usage des eaux souterraines sur site
Inhalation de vapeurs d'eau polluée des eaux souterraines	Non	Eaux souterraines profondes et peu vulnérables.
Absorption d'eau contaminée depuis un plan d'eau *	Non	Pas d'eau de surface sur la zone d'étude
Ingestion d'eau du robinet contaminée	Non	Absence d'usage sur site
Absorption cutanée d'eau du robinet contaminée	Non	
Ingestion d'aliments d'origine végétale cultivés sur site	Non	Absence de culture sur site
Ingestion d'aliments d'origine animale à partir d'animaux chassés, pêchés ou élevés sur site	Non	

Tableau 9 : Synthèse des voies de transferts et d'exposition potentielles sur la zone d'étude- VO



Voies d'exposition potentielles	Sélection pour l'évaluation	Justification
Ingestion directe de sol et/ou de poussières Non		
Adsorption culanée de sols et/ou de poussières	Non	Pas de voie de transfert hors site identifié
Inhalation de polluants adsorbés sur les poussières de sol	Non	
Ingestion d'eau contaminée des eaux souterraines	Non	
Inhalation de vapeurs d'eau souterraines polluée	Non	Eaux souterraines peu vulnérables. Pas d'usage recensé de la nappe de surface.
Absorption d'eau contaminée depuis un plan d'eau	Non	Eaux de surfaces peu vulnérables.
Ingestion d'aliments d'origine végétale cultivés à proximité du site	A NON	Pas de voie de transfert susceptible d'impacter les milieux hors sites identifiées.
Ingestion d'aliments d'origine animale à partir d'animaux chassés, pêchés ou élevés ou à proximité du site	Non	

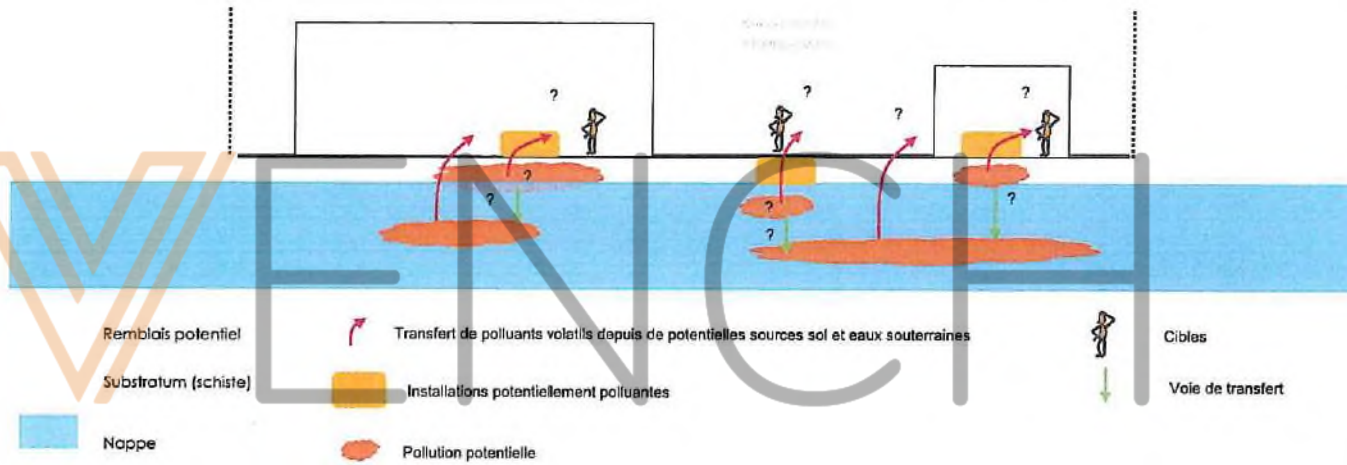
Tableau 10 : Synthèse des voies de transferts et d'exposition potentielles hors zone d'étude - V0


 The logo for WENCH features a stylized 'W' on the left, composed of three parallel, slanted lines in a light orange color. To the right of the 'W', the letters 'ENCH' are displayed in a large, grey, sans-serif font.


Ouest

SITE D'ETUDE

Est



DEKRA

[REDACTED] - Boulevard Edmond Roussin - FOUGERES (35)

Affaire n° : 53922305

Source : DEKRA

Figure 8 . Schéma conceptuel initial

6 MISSION A130 : DÉFINITION D'UN PROGRAMME D'INVESTIGATIONS

6.1 OBJECTIFS DES INVESTIGATIONS PROPOSEES

DEKRA recommande la réalisation d'un diagnostic complémentaire de pollution du sous-sol (mission DIAG selon la norme NFX 31-620) comprenant des investigations sur les milieux sols (mission A200 selon la norme NFX 31-620). Ces investigations ont pour but de caractériser la qualité des sols au regard du passif historique et évaluer les expositions des futurs travailleurs.

6.2 PROGRAMME D'INVESTIGATIONS PREVISIONNELLES

Un programme d'investigation est proposé dans le tableau * en page suivante. La localisation des sondages est présentée sur la figure ci-après.

VENNCH

installations potentiellement polluantes	Profondeur de la base de l'installation	Sondages à réaliser	Profondeur d'investigation	Analyses = polluants traceurs de l'activité
Dans le bâtiment principal de production, noté 1				
Le poste transformateur fixe de 250 kVA	En surface	Non, sous-sol trop exigüe	-	-
L'ancien local transformateur		Oui, deux sondages (S1 et S2)	2 mètres	Hydrocarbures totaux et polychlorobiphényles
Condensateurs		Non, sous-sol trop exigüe	-	-
Les deux cuves aériennes de FOD, vraisemblablement vides		Oui, un sondage en bordure de bâtiment en raison d'un sous-sol inondé et trop exigüe (S3)	4 mètres	Hydrocarbures totaux et hydrocarbures aromatiques polycycliques
Le poste de dépotage des cuves aériennes de FOD		Oui, un sondage (S4)	2 mètres	Hydrocarbures totaux et hydrocarbures aromatiques polycycliques
Au sous-sol du bâtiment noté 4				
La cuve aérienne d'huile, sans information complémentaire	En surface	Non, sous-sol trop exigüe	-	-
A proximité du bâtiment administratif, noté 2				
La cuve enterrée de FOD, sans information complémentaire	En profondeur	Oui, deux sondages (S5 et S6)	4 mètres	Hydrocarbures totaux et hydrocarbures aromatiques polycycliques
A proximité du hangar de stockage noté 6				
La cuve enterrée de FOD, sans information complémentaire	En profondeur	Oui, deux sondages (S7 et Sa)	4 mètres	Hydrocarbures totaux et hydrocarbures aromatiques polycycliques
Ancienne chaufferie notée 8				
Ancienne chaufferie, suspicion de la présence d'une ancienne cuve (manomètre au mur)	En profondeur	Oui, un sondage (S9)	4 mètres	Hydrocarbures totaux et hydrocarbures aromatiques polycycliques
Extérieurs				
Quai de chargement	En surface	Oui, un sondage (S10)	2 mètres	Hydrocarbures totaux et hydrocarbures aromatiques polycycliques

Tableau 11 : Définition du programme prévisionnel d'investigations, milieu sol.

Remarques:

- Les installations potentiellement polluantes ne pouvant pas être investiguées actuellement en raison des contraintes terrains (sous-sol trop exigüe par exemple) devront faire l'objet d'investigations post travaux de



déconstruction du site. Il s'agit notamment des postes transformateurs, des condensateurs et de la cuve aérienne d'huiles usagées localisée dans le bâtiment 4 ;

- En raison de l'absence d'éléments historiques (plans ou recueils d'anciens), le présent programme se limite aux seules zones sources potentielles ayant pu être clairement identifiées sur le site lors de la visite et suivant les conditions d'accessibilité. Compte tenu de l'emprise du site et de son ancienneté, des sondages complémentaires peuvent utilement être réalisés en complément. Ils concernent les voies de circulation et les éventuelles fosses suspectées au niveau des emprises remarquables aux sols qui n'ont pas pu être ouvertes (encombrement de surface ou nécessitant des moyens techniques adaptés).

VENNCH



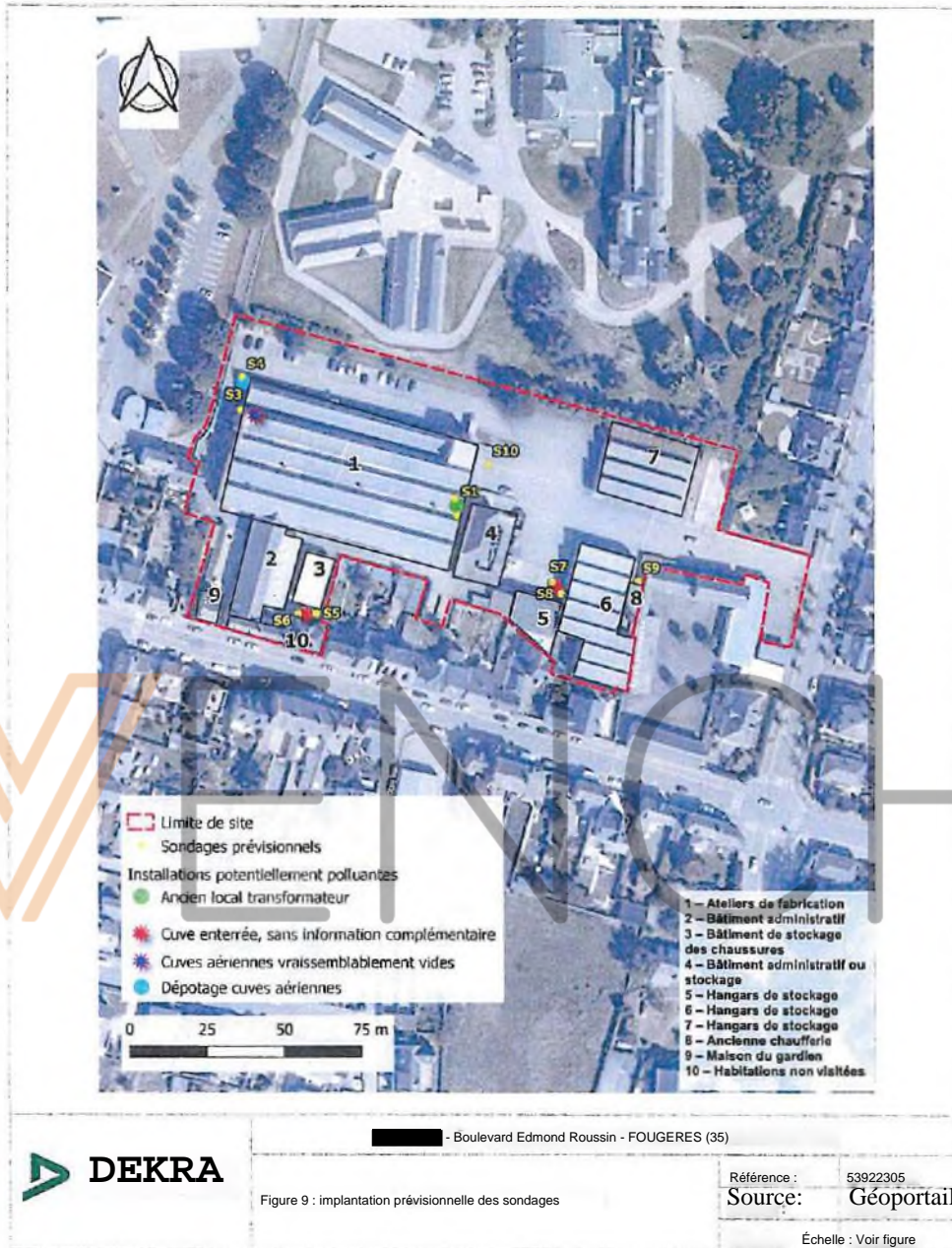


Figure 9 : implantation prévisionnelle des sondages



6.3 STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE DU MILIEU SOL

La stratégie prévisionnelle d'échantillonnage retenue est la suivante :

- " Si absence de constat organoleptique suspect :
 - o Prélèvement d'un échantillon de sol représentatif des matériaux traversés.
- Si présence de constat organoleptique suspect :
 - o Prélèvement d'un échantillon de sol représentatif de la ou des couches de matériaux suspects ;
 - o Prélèvement d'un échantillon de sol représentatif de chaque couche de terrain spécifique (matériaux sus-jacents et sous-jacents à la couche suspecte).

Le choix des échantillons retenus pour analyse sera guidé par la mise en œuvre d'un détecteur de composés volatils par photoionisation (PID).

6.4 METHODES ANALYTIQUES ET LO ATTENDUES

Les normes analytiques et les LQ attendues doivent être conforme à l'annexe C de la norme NF X31-620-1.

6.5 PROTOCOLE DE CONSERVATION ET DE TRANSPORT DES ECHANTILLONS

Les échantillons de sols seront conditionnés dans des flacons de verre fournis par le laboratoire ; ils seront conservés au sein de glacières réfrigérées avant envoi au laboratoire dans les 24 heures suivant l'intervention.

WENCH



7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

7.1 CONCLUSION

La société ██████████ a exploité depuis 1935 et jusqu'au 2 juin 2020 un site industriel sis boulevard Edmond Roussin à Fougères (35) pour une activité de fabrication de chaussures et d'entreposage d'article de maroquinerie. Par décision du Tribunal de commerce de PARIS en date du 2 juin 2020, la SCP BTSG2 et la SELAFA MJA sont les liquidateurs judiciaires des activités de cette société.

L'usage futur du site sera équivalent à la dernière période d'exploitation soit un usage industriel non sensible.

Cet établissement est soumis à déclaration pour le stockage de gaz combustible liquéfié.

La zone d'étude représente une surface d'environ 13 000 m² accueillant des bâtiments industriels.

La société ██████████ a exploité la zone d'étude pour la fabrication de chaussures et l'entreposage d'article de maroquinerie. Les équipements / activités recensés pouvant être à l'origine d'une pollution des sols sont les suivants : poste transformateur, ancien local transformateur, condensateurs, cuves aériennes de FOD (vraisemblablement vides), poste de dépotage des cuves aériennes, cuve aérienne d'huile (sans information complémentaire), cuves enterrées de FOD (sans information complémentaire), ancienne chaufferie (notée 8).

L'usage de la zone d'étude avant 1930 n'a pas été identifié ; l'usage devait être très probablement agricole.

Aucun diagnostic de pollution antérieur n'a été porté à notre connaissance.

Le premier aquifère attendu au droit de la zone d'étude est un aquifère profond. Cette nappe apparaît peu vulnérable aux pollutions de surface. La sensibilité de cette nappe est par ailleurs considérée comme forte en raison de la présence de captage autour du site d'étude.

A l'issue de cette étude documentaire dix zones sources potentielles de pollution des sols et du sous-sol ont été identifiées.

Pour la réalisation du schéma conceptuel, l'usage considéré est équivalent à la dernière période d'activité (usage industriel). Ce schéma a mis en avant la présence de plusieurs voies d'exposition sur site. Aucune voie de transfert hors site n'est retenue en première approche.

7.2 ACTIONS A ENGAGER DANS LE CADRE DE LA CESSATION D'ACTIVITE - RECOMMANDATIONS

Les mesures prévues pour la mise en sécurité du site telles que demandées dans l'article R512-75-1 du code de l'environnement sont présentés ci-après.



7.2. USAGE FUTUR DU SITE (RAPPEL)

L'usage futur retenu est identique à l'usage actuel usage non sensible (industriel).

7.2.2 EVACUATION DES PRODUITS DANGEREUX ET DÉCHETS

- Reconditionnement et élimination de l'ensemble des produits et déchets en centre autorisé ;
Nettoyage et dégazage des cuves FOD et huiles dans les règles de l'art ;
- Evacuation de l'ensemble des transformateurs et condensateurs à huiles contenant potentiellement des PCB ;
- Purger les cellules électriques contenant du SF6 selon les bonnes pratiques ;
- Consignation de l'alimentation électrique et gaz.

7.2.3 INTERDICTIONS ou LIMITATIONS D'ACCÈS

- Verrouillage des accès à l'ensemble des bâtiments afin d'empêcher les intrusions extérieures ou d'en limiter les accès via des barrières HERAS.

7.2.4 SUPPRESSION DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

- Consignation du réseau d'électricité ;
- Consignation du réseau de gaz ;
- Nettoyage et dégazage des cuves FOD et huiles dans les règles de l'art ;
- Mise en sécurité et/ou évacuation des équipements sous-pressions recensés ;
 - o Chaudière (diagnostic amiante à réaliser au préalable) ;
 - o Extincteurs (évacuation) ;
- Elimination de l'ensemble des déchets non dangereux inflammables,

7.2.5 SURVEILLANCE DES EFFETS DU SITE SUR SON ENVIRONNEMENT

Un diagnostic de pollution du sous-sol (mission DIAG selon la norme NFX 31-620) comprenant les investigations suivantes doit être engagé : des investigations du milieu sols (mission A200 selon la norme NFX 31-620). Ces investigations ont pour but de caractériser la qualité des sols au regard du passif historique et évaluer les expositions des futurs travailleurs.

Les investigations proposées sont présentées dans le paragraphe 6 du présent rapport.

En raison de l'absence d'éléments historiques (plans ou recueils d'anciens), le programme se limite aux seules zones sources potentielles ayant pu être clairement identifiées sur le site lors de la visite et suivant les conditions d'accessibilité. Compte tenu de l'emprise du site et de son ancienneté, des sondages complémentaires peuvent utilement être réalisés en complément. Ils concernent les voies de circulation et les éventuelles fosses suspectées au niveau des emprises remarquables aux sols qui n'ont pas pu être ouvertes (encombrement de surface ou nécessitant des moyens techniques adaptés).



8 LIMITES ET INCERTITUDES DE LA MISSION - JUSTIFICATION DES ÉCARTS

8.1 INCERTITUDES LIÉES À L'ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ

Les incertitudes sont liées au niveau de connaissance du site de notre interlocuteur lors de la visite de la zone d'étude.
Certaines zones n'ont pas pu être visitées.

8.2 INCERTITUDES LIÉES À L'ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ

Les incertitudes sont liées :

- A l'ancienneté des informations fournies par Infoterre ;
- A l'absence d'enquête de voisinage sur l'exploitation de la nappe.

8.3 INCERTITUDES LIÉES A L'ÉTUDE HISTORIQUE

Les incertitudes sont liées :

- à l'exactitude et l'exhaustivité des données consultées ;
- à l'exactitude des informations fournies oralement.

Ainsi, certaines zones sources potentielles de pollution et/ou des polluants potentiels peuvent ne pas avoir été identifiées et/ou mal localisées.

8.4 AUTRES LIMITES OU INCERTITUDES

Cette étude a été réalisée suivant une méthode généralement employée dans l'industrie et est conforme aux pratiques en vigueur dans la profession.

Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur les conditions du site telles qu'observées lors de la visite et sur les informations fournies. Les informations obtenues sont supposées être exactes. Cette étude ne peut prétendre à l'exhaustivité.

- Le présent rapport et ses annexes constituent un tout indissociable. Une utilisation erronée qui pourrait être faite suite à une diffusion ou reproduction partielle ne saurait engager DEKRA INDUSTRIAL SAS ;
- Des éléments nouveaux mis en évidence lors de l'exécution des travaux, a posteriori de la mission confiée à DEKRA INDUSTRIAL SAS et n'ayant pu être détectés au cours des reconnaissances peuvent rendre caduques certaines des recommandations figurant dans le rapport.

8.5 JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Sans objet



9 ACRONYMES ET DEFINITIONS

AEP :	Alimentation en Eau Potable
AP :	Arrêté Préfectoral
ARS :	Agence Régionale de Santé
BASIAS :	Base de données nationale des anciens sites industriels et d'activités de services, en activité ou non, ayant pu occasionner une pollution des sols. Cette base de données est gérée par le BRGM ;
BASOL :	Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics
BRGM :	Bureau de Recherches Géologiques et Minières ;
BTEX :	Benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes
COHV :	Composés Organo-Halogénés Volatils
COV :	composé organique volatil
DAE :	dossier de demande d'autorisation d'exploiter
EPA :	Environmental Protection Agency ; agence de protection de l'environnement des États-Unis
ETM :	Eléments Traces Métalliques : As : arsenic ; Cd : cadmium ; Cr : chrome ; Cr VI : chrome hexavalent ; Cu : cuivre ; Hg : mercure ; Ni : nickel ; Pb : plomb ; Zn : zinc ;
FOD :	fioul domestique
GO :	gasoil
HAP :	hydrocarbures aromatiques polycycliques ;
HCT :	hydrocarbures totaux C10-C40 ;
HCV :	Hydrocarbures volatils C5-C10
ICPE :	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ;
IEM :	Interprétation de l'Etat des Milieux ;
IGN :	Institut Géographique National ;
INERIS :	Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques ;
INRA :	Institut National de Recherche Agronomique ;
NGF :	Nivellement Général de la France
NS :	niveau statique
PID :	Photo Ionization Detecto
SIS :	Système d'Information sur les sols (loi ALLUR)
SSP :	Sites et Sols Pollués



ANNEXE 1 : RÉCÉPISSÉ DE DECLARATION

VENCH



PRÉFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION

cAoMustzaRngensuauz flablissements dangereux. Insalubres 00 Incommodes

2 Bureau

S.. iii.

RÉCÉPISSÉ DE DECLARATION

53

LE PRBFET DE LA REGION DE URETAGNE,
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE,

(rui ou *a Lr. * H oveLe/ ,

Vu la loi du 19 Décembre 1917 relative aux établissements dangereux, insalubres ou
incommodes, modifiée par les lois des 20 avril 1932 et 21 novembre 1942.

Vn le décret n 64-303 du 1^{er} avril 1964;

Vu le décret n° 53-578 du 20 mai 1953 portant nomenclature des établissements dange-
reux, insalubres ou incommodes, modifié par les décrets des 15 Avril 1958, 17 Octobre 1960,
19 août 1964 et 24 août 11165;

Vu l'arrêté préfectoral réglementaire du 1^{er} mars 1966 relatif aux prescriptions impo-
sées aux industries rangées dans la 3^e classe des établissements dangereux, insalubres ou
incommodes ;

Reconnait avoir reçu de Monsieur &luckus cu 4 E& 3-B, MARIQ

15-1-77
15-1-77
15-1-77
Monsieur Edmond Roussin à FOUGÈRES

la déclaration prévue par l'article 2 du décret du 1^{er} avril 1964 pour l'installation

à le site

aux lieu et place prévus aux plans joints au dossier d'un

usage combustible

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions générales imposées par l'arrêté
préfectoral réglementaire du 1^{er} mars 1966, dont un extrait est annexé au présent récé-
pissé ainsi qu'à toutes autres prescriptions réglementaires notamment celles concernant
l'urbanisme.

RBNBNS,ic Jlaudet A97

Lo Prkel,

15-1-77
15-1-77

B 07112 76

VOIR ANNEXES
T. s. v. P.

D

ANNEXE 2 : RECAPITULATIF DE TELE DECLARATION DE LA CESSATION
D'ACTIVITE

WENCH



Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet ██████████ sur la commune principale de "AIOT 47 Boulevard Edmond Roussin 35300 Fougères.

La référence de votre dossier est A-2-7P77YFKKG et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 01/12/2022 à 15h55 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier.

* caroline.savary@btsq.eu (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)

* laurent.ferrer@siteo.eu (pour rappel, déclarant)

* caroline.savary@btsq.eu (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration de cessation d'activité

Numéro d'AIOT J ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : Je ne connais pas le service instructeur

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://ajda.ineris.fr>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Servicio-public.fr](http://servicio-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire ; Mandataire

N° SIRET 43412251100059

Organisme : B.T.S.G.

Nom : SANCHEZ

Prénom : LAURE

Fonction : SCP de conseils juridiques

Adresse électronique : caroline.savy@btsg.eu

Téléphone fixe : +(33) 141968282

Personne morale

N° SIRET 33500921500081

Raison sociale J B MARTIN

Forme juridique SA à directoire (s.a.l.)

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publiée sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

6 RUE SAINT JOSEPH

LIEUDIT

75002 PARIS 02



Signataire

Nom : gorrias

Prénom : stéphane

Qualité : liquidateur judiciaire

Adresse électronique : caroline.savary@bts9.eu

Téléphone fixe : +(33) 141968262

Référent

Nom : ferrer

Prénom : laurent

Fonction : expert environnemental

Adresse électronique : laurentferrer@siteo.eu

Téléphone portable : +(33) 672391604

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : caroline.savary@bts9.eu

3 - Description de l'Installation

Nom de l'installation : [REDACTED]

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 47 Boulevard Edmond Roussin 35300 Fougères

X:389051

Y:6813355

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'



eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'à 11000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par le passé) déjà au moins

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : Non
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Non

Date de mise à l'arrêt de l'installation : 02/06/2020

Il s'agit d'une : Cessation totale de l'activité

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 Fougères 35300 (000 , AS , 0404)
- Parcelle 2 : Fougères 35300 (000 , AS , 0576)

Rubriques des installations classées concernées par la cessation

Rubrique Alinéa
1430
1432

Libellé des rubriques Régime

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

un expert par être désigné par le juge commissaire pour ce faire

interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel •

un expert par être désigné par le juge commissaire pour ce faire

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel •

un expert par être désigné par le juge commissaire pour ce faire

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic

proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier

un expert par être désigné par le juge commissaire pour ce faire

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier :

un expert par être désigné par le juge commissaire pour ce faire